

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1414-603

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1414-603 MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN D'AUTORISER DES MESURES DIFFÉRENTES RELATIVES AUX CORRIDORS EN IMPASSE DESSERVANT DES LOCAUX TECHNIQUES ET DES LOCAUX DE RANGEMENT POUR LES BÂTIMENTS SITUÉS DANS LES ZONES R-31 (883) ET R -32 (869).

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée:

QUE le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, d'un premier projet de règlement portant le numéro 1414-603 et visant la modification du règlement d'urbanisme 1414, tiendra une assemblée publique de consultation **le lundi 10 décembre 2018 à compter de 19 h**, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est l'ajout de dispositions au *chapitre 2 : construction, du Titre 4 : construction* concernant des mesures différentes applicables aux corridors en impasse desservant des locaux techniques et des locaux de rangement pour tous les bâtiments situés dans les zones R-31 (883) et R-32 (869).

QUE ce projet de règlement vise pour la zone visée R-31 (883), les propriétés situées au 630 à 648, rue des Sureaux, le 681, chemin de Touraine et les lots 4 759 845 et 4 759 846 ainsi que pour la zone visée R-32 (869) les propriétés situées au 650 à 832, rue des Sureaux et au 731 et 741, chemin de Touraine.

L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues ;

QUE ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

FAIT À BOUCHERVILLE,
Ce 13 novembre 2018

Me Marie-Pier Lamarche, OMA, Greffière